Village Trail de Salaosy Course sur route et nature

REGELEMENT

L'association Sports Loisirs Océan Indien , organise dans le cadre des festivités du 20 décembre , une manifestation sportive basée sur la course à pied ,

Avec le concours de l'Office du tourisme de l'est (OTI), la mairie de Salazie et le partenariat technique du club d'athlétisme de Salazie, une course de 15 kms avec une partie sur route en centre ville et une autre en version trail, dans les sentiers de Bé Mahot et de Terre Plate sera organisée pour la premiére fois,

Une randonnée pédagogique et touristique de 5kms sera organisée également sous l'égide de l'OTI en plein centre ville ,

Article 1: la randonnée est autorisée à tout public et sera gratuite , Pas de dossard , pas de classement , seulement pour faire découvrir le village d'Hell-Bourg et réveiller la curiosité des participants de tout âge en bonne santé physique ,

Article 2 : la course de 15kms est réservée aux participants homme et femme Non licencié comme licencié à partir de la catégorie Junior ,

Article 3 : un certificat médical mentionnant < ne présente pas de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition > sera demandé aux participants non licencié ,

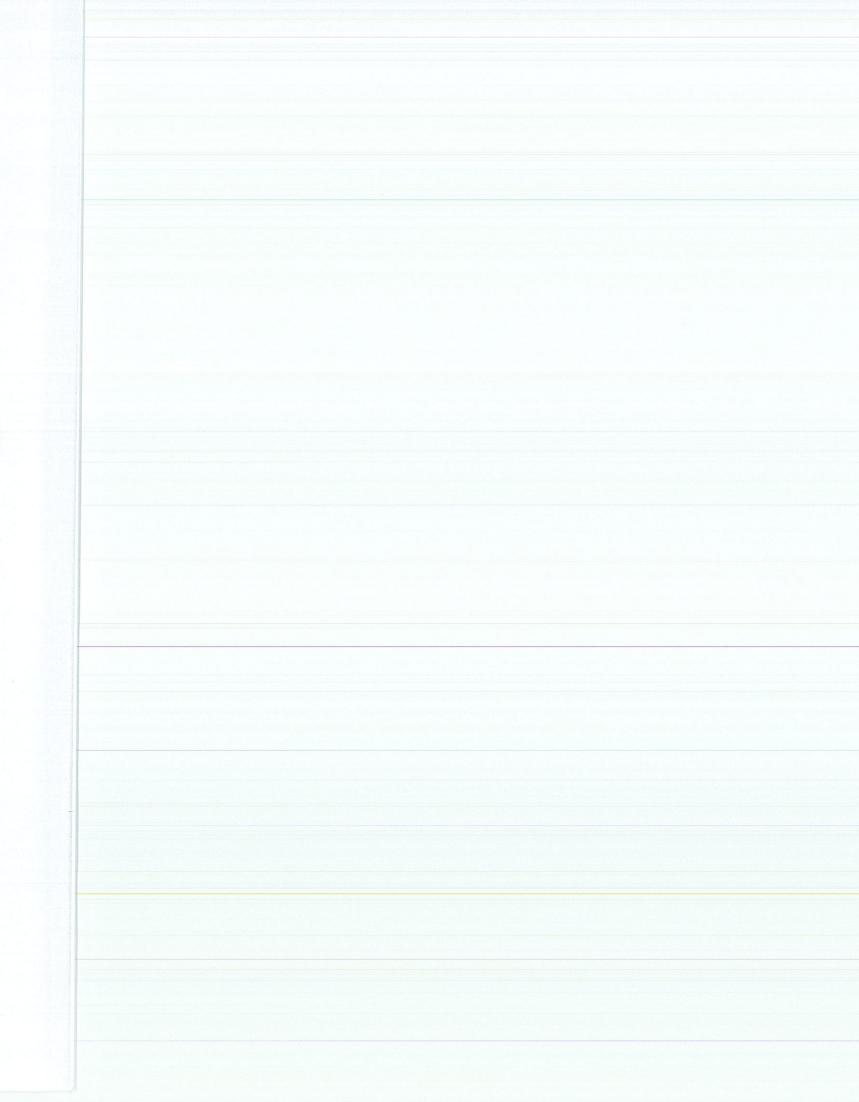
Article 4 : le tarif unique pour le droit d'inscription est fixé à 15 euros .Un tee shirt sera remis à chaque participant ayant payé leur inscription , ,

Article5 : le départ sera donné à 7h30 devant la statue d'Anchaing , rue du Général de Gaulle et l'arrivé jugée devant le stade de football,

Article 6 : le parcours étant exigeant sur la partie terre plate , il faudra être en bonne condition physique pour y participer , Un horaire hors course sera mis en place devant la bibliothèque , juste avant de prendre le sentier des Anciens thermes et débuter la partie la plus difficile ,

Horaire Hors Course : 8h45 (soit 1h 15' pour effectuer à peine 8kms), Lieu : Bibliothèque ,

Article 7 : des trophées seront remis aux 5 premiers H et F du classement général . Un classement par catégorie H et F (Licencié et Non licencié confondu)



récompensera les trois premiers de chaque catégorie par des trophées , Les 5 premiers du classement général déjà récompensés ne seront pas dans ce classement , Article8 : Bons d'achats : Un bon d'achat de 150 euros sera remis au premier et à la première du classement général ,un bon de 100 pour le second H et F et un bon de 50 euros pour le 3éme H et F ,

Article 9 : l'organisation se réserve le droit de récompenser les 3 premiéres équipes H et F (5 par équipe) en fonction des moyens financiers ,

Article 10 : remises des dossards : la remise des dossards aura lieu le lundi 18 décembre à l'OTI , à Saint-André de 9h à 18h et le mardi 19 décembre de 14h à 20h au Jardin d'Héva - Hell Bourg ,

